



Société anonyme au capital social de
499.444,50 euros
Siège social : 50, boulevard Haussmann
75009 Paris
388 380 073 RCS Paris

(la « Société »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES CITEO
DE LA FILIERE EMBALLAGES MENAGERS
DU 14 NOVEMBRE 2023**

Ordre du jour

1. *Présentation pour avis* des montants rééquilibrés des contributions financières au titre de l'année 2024 ;
2. *Présentation pour avis* d'une proposition de déclaration simplifiée pour les artisans alimentaires ;
3. Présentation pour avis du projet de campagne de communication nationale relative à la lutte contre les déchets abandonnés ;
4. *Présentation pour avis* du projet de campagne de communication locale (La Réunion) relative au geste de tri ;
5. *Présentation pour information* du bilan des campagnes de communication, d'information et de sensibilisation au titre de l'année 2023 ;
6. *Présentation pour information* du suivi de performance de la collecte des emballages ménagers issus de la consommation hors foyer au titre de l'année 2023.

I. Registre de présence

Le 14 novembre 2023 à 9h, les membres des Comités des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers (le « **Comité** ») des Sociétés Citeo et Adelphe se sont conjointement réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation du Directeur Général de la Société en date du 3 novembre 2023 adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo :

Au titre du collège « producteurs » :

- Mme Giulia Basolet, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de l'Industrie (FCD) ;
- Mme Virginie d'Enfert, titulaire, représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER), *a reçu pouvoir de* Nicolas Calo, titulaire, représentant de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA).

Au titre du collège « opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets » :

- M. Jacques Bordat, titulaire, représentant de l'Alliance Recyclage ;
- Mme Lise Olsina, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) ;
- Mme Françoise Weber, suppléante, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE).

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- M. Bertrand Bohain, suppléant, représentant d'Intercommunalités de France, *a reçu pouvoir de* M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de Régions de France ;
- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- M. Jean-Christophe Gavallet, titulaire, représentant de France Nature Environnement.

Est absent :

Au titre du collège « producteurs » :

- Le représentant de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), *a donné pouvoir à* Mme Virginie d'Enfert, titulaire, représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER).

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- Le représentant de Régions de France, *a donné pouvoir à* M. Bertrand Bohain, suppléant, représentant d'Intercommunalités de France.

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- La représentante de Zéro Waste France ;
- Le représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Caroline Montalcino, Censeure d'Etat ;
- Julien Dubourg, Directeur Client et Marketing, Citeo ;
- Aurélie Imbert, Responsable campagnes nationales, Citeo ;
- Géraldine Guiot, Responsable des services hors foyer, Citeo ;
- Clara Seligmann, Responsable Affaires institutionnelles, Citeo ;
- Clémence Defouloy, Chargée de mission Agrément et Concertation, Citeo.

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants des Sociétés assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Paul Boivin et Virginie d'Enfert président la réunion en leurs qualités respectives de Président du Comité des Parties Prenantes d'Adelphe (le « **Président** ») et de Présidente du Comité des Parties Prenantes de Citeo (la « **Présidente** »). Clara Seligmann est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, les Comités ont valablement délibéré sur les projets soumis à leurs avis.

II. Saisine pour avis

1. Présentation pour avis des montants rééquilibrés des contributions financières au titre de l'année 2024

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver les montants rééquilibrés des contributions financières au titre de l'année 2024.

Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Intercommunalités de France : **Avis favorable**
- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Régions de France : **Avis favorable**

Collège associations environnementales et de consommateurs :

- France Nature Environnement : **Avis favorable**

Avec dix (10) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve les montants rééquilibrés des contributions financières au titre de l'année 2024.

2. Présentation pour avis d'une proposition de déclaration simplifiée pour les artisans alimentaires

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver la proposition de déclaration simplifiée pour les artisans alimentaires.

Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Intercommunalités de France : **Avis favorable**
- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Régions de France : **Avis favorable**

Collège associations environnementales et de consommateurs :

- France Nature Environnement : **Avis favorable**

Avec dix (10) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve la proposition de déclaration simplifiée pour les artisans alimentaires.

3.Présentation pour avis du projet de campagne de communication relative à la lutte contre les déchets abandonnés

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver le projet de campagne de communication relative à la lutte contre les déchets abandonnés.

Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Intercommunalités de France : **Avis favorable**
- Association des Maires de France : **Abstention**
- Régions de France : **Avis favorable**

Collège associations environnementales et de consommateurs :

- France Nature Environnement : **Avis favorable**

Avec neuf (9) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et une (1) abstention, le Comité approuve le projet de campagne de communication relative à la lutte contre les déchets abandonnés.

4. Présentation pour avis du projet de campagne de communication locale (La Réunion) relative au geste de tri

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver le projet de campagne de communication locale (La Réunion) relative au geste de tri.

Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Intercommunalités de France : **Avis favorable**
- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Régions de France : **Avis favorable**

Collège associations environnementales et de consommateurs :

- France Nature Environnement : **Avis favorable**

Avec dix (10) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve le projet de campagne de communication locale (La Réunion) relative au geste de tri.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

Virginie d'Enfert

Jacques BORDAT

Présidente du Comité des Parties Prenantes Citeo

Virginie d'Enfert, Fédération Hygiène et Entretien Responsable

Scrutateur – Comité Parties Prenantes Citeo

Jacques Bordat, Alliance Recyclage